

# ÉCONOMIE

## De nouvelles règles comptables pourraient menacer certaines coopératives

CLAUDE TURCOTTE

Les coopératives font face à une offensive par l'entremise des règles comptables internationales de la part de grands organismes d'autorégulation, l'un de Londres et l'autre des États-Unis. Cela risque de mettre en péril un certain nombre de coopératives, qui, pour accroître leur capitalisation, préféreront opter pour la démutualisation. Dans un tel contexte, Alban D'Amours, président du Mouvement Desjardins, soutient que «pour imposer leur légitimité et faire respecter leur différence, les coopérateurs de la planète devront toujours demeurer unis, alertes et mobilisés».

M. D'Amours, un homme calme et posé, n'a pas vraiment monté le ton dans l'allocution qu'il prononçait hier midi devant le Conseil des relations internationales de Montréal, mais son message n'en était pas moins percutant. Il y a, particulièrement en Europe, de grandes institutions bancaires qui considèrent que les coopératives jouissent de certains privilèges, qu'elles sont indéracinables étant protégées de toute acquisition hostile.

Comme la capitalisation est le nerf de la guerre, M. D'Amours avance que «le système dominant met des pressions sur le coopératisme», pressions qui se manifestent dans le processus de révision des règles comp-

tables internationales. Des amendements envisagés par les principaux organismes réglementaires pourraient en effet faire en sorte que les parts des coopératives se voient classifiées comme des instruments de dette plutôt que comme des titres de capital. «Cela aurait évidemment pour effet de fragiliser la solidité financière des coopératives en bouleversant leurs ratios de capital et d'affecter ainsi leurs perspectives de développement», explique le président de Desjardins, qui ne voit cependant là aucun danger pour le mouvement dont il a la direction. Dans son cas, l'impact serait de déplacer dans la deuxième catégorie environ 800 millions qui sont actuellement dans la première catégorie de qualité de capital. «Ce ne serait pas la fin du monde pour nous», ajoute-t-il, étant donné la capitalisation de neuf milliards du mouvement.

Ces mesures de standardisation des règles comptables, qui seront peut-être adoptées en 2008, pourraient cependant forcer un certain nombre de coopératives et de «credit unions» à aller puiser dans leurs réserves et il se pourrait qu'elles préfèrent opter plutôt pour la démutualisation et se transformer en société de capital-actions. Ce phénomène s'est d'ailleurs produit dans les années 1990, particulièrement dans le secteur des assurances.

Desjardins a lui-même dû s'adapter à des changements de règles comptables qui avaient pour effet de



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Alban D'Amours

classer les ristournes dans les dépenses, parce qu'elles étaient considérées comme des sommes consacrées à la promotion, plutôt que d'être un dividende sur le bénéfice. Desjardins a dû modifier ses états financiers en conséquence.

### Nouvelle offensive

Quoi qu'il en soit, le mouvement coopératif mondial

ne reste pas indifférent devant cette nouvelle offensive du capitalisme mondial, menée par deux organismes, soit Financial Accounting Standards Board, des États-Unis et International Accounting Standards, de Londres. Des démarches sont faites à Washington et ailleurs. Le mouvement n'est pas totalement démuni, puisque les 300 plus grandes coopératives du monde, tous secteurs confondus, cumulaient à la fin de 2005 un chiffre d'affaires de 1000 milliards \$US, soit à peu près la valeur du PIB du Canada.

L'Alliance coopérative internationale, qui compte 800 millions de membres et qui existe depuis 1895, veut se moderniser. M. D'Amours y préside du reste un comité de restructuration dont le mandat est de renforcer l'effectif, de moderniser la gouvernance et de revoir le mode de cotation.

Sur un autre sujet, M. D'Amours a annoncé la prise de participation de Caisse centrale Desjardins pour un montant inférieur à un demi-million, dans Business Partners, un regroupement de 180 «credit unions» aux États-Unis qui offre des services de crédit aux PME de ce pays. Il voit dans cette participation un geste significatif en vue d'augmenter les activités de Desjardins dans l'immense monde des entreprises aux États-Unis.

Le Devoir

# Desjardins en guerre contre les comptables du monde entier

VINCENT  
BROUSSEAU-POULIOT

**Desjardins vient de déclarer la guerre aux comptables du monde entier.**

Le conflit a commencé discrètement il y a quelques mois, alors que le président du Mouvement des caisses Desjardins, Alban D'Amours, s'est mis à sillonner les quatre coins du monde afin de contrecarrer la réforme des normes internationales de comptabilité, qui pourrait mettre en péril la survie de certaines coopératives.

L'objet du litige: les comptables songent à considérer les parts des coopératives comme des dettes plutôt que des capitaux. Ce tour

**« Les banques considèrent que ces coopératives (d'épargne) ont des privilèges qu'elles n'ont pas, notamment celui de ne pas avoir à se défendre contre une prise de contrôle hostile. »**

de magie comptable aurait de graves conséquences sur l'accès aux capitaux des coopératives, fait valoir Alban D'Amours. « L'accès au capital, c'est le nerf de la guerre pour une coopérative. Nos rendements deviendraient plus élevés du jour au lendemain avec les règles proposées mais ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons plutôt conserver notre accès aux capitaux », a dit M. D'Amours hier en marge d'un discours devant le Conseil

des relations internationales de Montréal.

Si elles sont mises de l'avant, les règles comptables actuellement à l'étude auraient des conséquences néfastes pour Desjardins. La coopérative québécoise verrait sa dette augmenter de 800 millions de dollars, résultat d'une diminution de son capital de première catégorie en vertu des règles comptables. Or, le capital de première catégorie est le meilleur indicateur de la solidité d'une institution financière. Selon la revue *The Banker*, Desjardins se classe actuellement au 98<sup>e</sup> rang mondial sur 1000 institutions financières.

« Sur une capitalisation de 9 milliards, cette fluctuation de 800 millions n'est pas la fin du

monde. Mais ces changements seraient problématiques pour d'autres coopératives qui manquent de capitaux. Quand je pense à ces autres coopératives, je suis inquiet », dit M. D'Amours, qui est aussi membre du conseil d'administration de l'Alliance coopérative internationale, un organisme regroupant 800 millions de membres dans le monde.

Alban D'Amours est si inquiet qu'il tente par tous les moyens de faire entendre raison aux deux

grands organismes internationaux de comptabilité – le Financial Accounting Standards Board aux États-Unis et l'International Accounting Standards en Europe. Les deux organismes prendront leur décision finale en 2008. « Disons que j'ai déjà été plus optimiste sur nos chances de faire valoir notre point de vue », dit-il.

Le président du Mouvement des caisses Desjardins a sa petite idée sur l'échec des négociations. Si les comptables sont si difficiles à convaincre, c'est qu'ils sont influencés par les grandes banques européennes, soutient-il. « En Europe, les grandes banques envient les caisses d'épargne, dit M. D'Amours. Les banques considèrent que ces coopératives ont des privilèges qu'elles n'ont pas, notamment celui de ne pas avoir à se défendre contre une prise de contrôle hostile. Il y a aussi le fait que les coopératives ne paient pas d'impôt dans certaines parties du monde. »

Alban D'Amours a une autre raison d'être pessimiste: il ne s'agit pas du premier affrontement entre les comptables et le mouvement coopératif, et leurs duels se terminent rarement à l'avantage des coopératives. « Nous nous sommes fait avoir il y a quelques années quand les comptables ont considéré que les ristournes étaient des dépenses de promotion afin d'attirer des membres plutôt que des dividendes versées aux membres, dit-il. Heureusement, nous avons pu leur tenir tête en continuant de présenter nos bilans avant ristournes à nos membres. »



PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE ©

Selon le président du Mouvement des caisses Desjardins, Alban D'Amours, il ne s'agit pas du premier affrontement entre les comptables et le mouvement coopératif, et leurs duels se terminent rarement à l'avantage des coopératives.

## De nouvelles règles comptables pourraient nuire aux coopératives

MONTREAL - De nouvelles normes comptables internationales pourraient mettre en péril certaines coopératives, a prévenu lundi le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Alban D'Amours.

La Financial Accounting Standards Board des Etats-Unis et l'International Accounting Standards du Royaume-Uni songent sérieusement à faire en sorte que les montants versés pour devenir membre d'une coopérative (les parts sociales, qui coûtent 5 \$ chez Desjardins) ne soient plus considérées comme du capital, mais plutôt comme des titres de dette.

Pour Desjardins, ce changement aurait pour effet de transformer quelque 800 millions \$ de capital de première catégorie en capital de deuxième catégorie. Vu sa taille, le Mouvement pourrait accuser le coup sans trop de mal, a convenu M. D'Amours, surtout qu'il améliorerait le rendement de ses capitaux propres. La capitalisation de Desjardins est de 9 milliards \$, dont 90 pour cent est constituée de capital de première catégorie.

Le pdg s'inquiète toutefois pour certaines coopératives de plus petite taille, qui pourraient souffrir des nouvelles normes.

"Il y en a un certain nombre qui, face aux exigences de développement, vont probablement opter pour la démutualisation ou accéder à du capital-actions sous une forme hybride", a expliqué le dirigeant en point de presse après un discours prononcé devant le Conseil des relations internationales de Montréal.

L'Alliance coopérative internationale, dont Alban D'Amours est membre du conseil d'administration, tente par tous les moyens d'empêcher l'adoption des nouvelles normes.

"Nous faisons des interventions autant à Washington qu'en Europe pour convaincre les organismes réglementaires de la pertinence de prendre en compte notre nature coopérative", a souligné M. D'Amours.

La partie s'annonce toutefois féroce: les banques européennes, selon qui les coopératives financières disposent de privilèges, défendent avec force les normes proposées.

Le grand patron du Mouvement Desjardins a rappelé qu'il y a quelques

années, les coopératives se sont fait "déjouer" lorsque les organismes de réglementation ont décrété que les ristournes devaient être comptabilisées comme des dépenses, et non apparentées à des dividendes d'entreprises.

### Démutualisation

Dans son discours Alban D'amours s'est par ailleurs lancé dans une charge à fond de train contre le mouvement de démutualisation qui a cours depuis quelques années. A ses yeux, une telle opération n'entraîne que des bénéfices à court terme pour les membres, alors que ce sont les conseillers et les banquiers qui en profitent le plus.

"On dilapide de la sorte des patrimoines collectifs qui auraient pu avoir des retombées à long et à très long terme", a-t-il déploré.

M. D'Amours a d'autre part admis que la déroute du papier commercial adossé à des actifs, cet été, allait forcer les institutions financières, dont Desjardins, à faire preuve de "plus de transparence" dans ce domaine à l'avenir.

"Les structures actuelles devront être mieux connues des investisseurs", a-t-il affirmé.

NOUVELLES

Banque

## **Alban D'Amours défend le modèle coopératif 300 coopératives à travers le monde génèrent des actifs de 1000 G\$ US**

**30 octobre 2007**

Par Pierre Picard

Alban D'Amours, président et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins, a livré un véritable plaidoyer pour la formule coopérative, qu'il estime des plus utiles pour aider les collectivités à relever les défis d'une économie mondialisée.

Prenant la parole hier devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), M. D'Amours a souligné qu'aujourd'hui, les 300 plus grands joueurs mondiaux dans le domaine de la coopération cumulent un chiffre d'affaires de près de 1000 G\$ US.

«L'expérience a prouvé que l'un des atouts incomparables du modèle d'affaires coopératif est sa capacité à faire converger les efforts d'une collectivité vers un but commun. Tout en maîtrisant la dynamique concurrentielle des marchés, ce modèle d'affaires marque sa différence par sa logique de service axée sur la réponse aux besoins des membres», explique-t-il.

Malgré les nombreux défis qui attendent le mouvement coopératif, M. D'Amours demeure confiant quant à ses perspectives d'avenir. Selon lui, les retombées positives de la présence de coopératives valent largement les efforts qui devront être consentis pour protéger leur intégrité et favoriser leur développement.

Pour en savoir plus :  
[www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)